Note d'information 1 – Le bois utilisé à des fins énergétiques : une ressource limitée

Octobre 2015

> "L'UE souhaite s'orienter vers une économie circulaire. L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques viendrait compromettre cet objectif."

Introduction

La politique de l'Union européenne (UE) sur les énergies renouvelables vise à faire baisser les émissions de CO2 en remplaçant les combustibles fossiles par des alternatives durables, et l'un de ses principaux outils est la promotion de la bioénergie. Le chauffage et l'électricité obtenus à partir de la biomasse représentent plus de la moitié des énergies renouvelables produites dans l'UE[1].

Les trois quarts de cette biomasse sont constitués d'une « biomasse ligneuse », issue directement des forêts. Si les États membres devaient avoir recours à la biomasse conformément à leurs plans en matière d'énergies renouvelables, d'ici 2020, la quantité de bois utilisée à des fins énergétiques équivaudrait au volume total de bois récolté aujourd'hui dans l'UE[2].

L'UE réfléchit actuellement au moyen d'atteindre la cible qu'elle s'est fixée pour 2030 en matière d'énergies renouvelables[3] et la Commission européenne devrait proposer de nouvelles politiques concernant les énergies renouvelables et la durabilité de la biomasse d'ici 2016-17[4]. Celles-ci seront les bienvenues, car poursuivre la politique européenne actuelle en matière d'énergies renouvelables ne ferait sans doute qu'aggraver la disparition des forêts et de la biodiversité, sans réellement atténuer les effets du changement climatique.

À travers cette série de notes d'information, Fern soutient l'idée que, premièrement, les nouvelles politiques européennes en matière d'énergies renouvelables devraient reconnaître qu'il n'y a pas assez de bois disponible pour permettre de développer considérablement l'utilisation de la biomasse ; et deuxièmement, que le recours à la biomasse ligneuse ne réduit pas forcément les émissions de CO2. L'UE ne devrait donc pas autoriser les subventions permettant l'utilisation de la biomasse forestière après 2020.

Cette note d'information, la première de la série, démontre la disponibilité limitée de la biomasse forestière et propose une stratégie, à l'échelle européenne, qui permettrait d'utiliser plus efficacement les ressources en bois, qui se font rares.

1 Commission SWD (2014) 259, « State of play on the sustainability of biomass for electricity, heating and cooling » (État des lieux de la durabilité de la biomasse utilisée pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement). Selon le rapport de la Commission sur les progrès accomplis dans le secteur des énergies renouvelables publié en 2015, la bioénergie représente 84 % des énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et le refroidissement.

2 Une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts et le secteur forestier, COM (2013) 659 final.

3 Le 23 octobre 2014, le Conseil de l'Europe a fixé un objectif global de 27 % au niveau de l'UE en ce qui concerne la part des énergies renouvelables ; voir les Conclusions du Conseil SN 79/14.

4 Communication relative à une Union de l'énergie, COM (2015) 80 final ; la politique actuelle de l'UE en matière d'énergies renouvelables n'inclut aucune limite de volume ni aucun critère de durabilité concernant l'utilisation de la biomasse (contrairement aux biocarburants) pour le chauffage et l'électricité.

fern
MAKING THE EU WORK FOR PEOPLE & FORESTS

1. La quantité de bois réellement disponible

La demande de bois à des fins énergétiques au sein de l'UE a considérablement augmenté ces dernières années et devrait poursuivre sur cette tendance si l'UE ne modifie pas sa politique en matière d'énergies renouvelables. En 2010, la demande de bois pour l'ensemble de l'UE a atteint un chiffre estimé à environ 800 millions de mètres cubes (m3), dont 43 % étaient destinés à des fins énergétiques et 57 % à d'autres usages[5,6]. Selon le scénario A1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[7], qui repose sur l'idée d'une croissance économique régulière, la demande totale de bois de l'UE devrait augmenter de 75 % entre 2010 et 2030, pour atteindre quasiment 1 400 millions de mètres cubes[8]. Selon ce scénario, la demande de bois à des fins de production de matériaux, alimentée en partie par le développement de la bioéconomie, devrait augmenter de 35 % entre 2010 et 2030. La hausse prévue peut cependant être attribuée en grande partie à la demande de bioénergie, qui devrait augmenter de 117 %[9]. Sur la base de cette projection, en 2030, 56 % du bois serait utilisé à des fins énergétiques, soit plus de deux fois la quantité utilisée aujourd'hui en termes absolus.

Le bois utilisé à des fins énergétiques est constitué de bois issu directement des forêts et de bois d'origine non forestière. Le bois issu des forêts inclut des souches, des résidus et des troncs ; le bois d'origine non forestière inclut le bois provenant d'autres paysages, les résidus des transformations industrielles, les déchets et le bois récupéré. Selon les projections, la demande de bois forestier et non forestier devrait excéder la quantité que l'UE peut fournir, accroissant ainsi la pression sur les forêts et sur l'exploitation des sols plus généralement.

La biomasse provient traditionnellement de bois d'origine non forestière (principalement de la sciure de bois et des copeaux), mais l'offre de ces résidus industriels étant limitée, le bois destiné à la bioénergie provient de plus en plus souvent directement des forêts et des plantations à courte rotation[10]. Ceci se manifeste à travers l'intensification des récoltes (par exemple, un enlèvement plus important des souches et des résidus) et le développement des plantations d'arbres.

Forêt dans le sud-est des États-Unis défrichée pour faire des granulés de bois. Photo: Dogwood 2015

5 En 2010, on a estimé à 537 millions de mètres cubes la quantité totale de bois prélevée dans les forêts européennes ; les autres sources de bois étant des importations et du bois ne provenant pas des forêts, comme les résidus industriels. Voir également Mantau et al. (2010) « EUwood – real potential for changes in growth and use of EU forests ». Rapport final. Hamburg/Allemagne, juin 2010. p. 160

6 Environ la moitié du bois utilisé à des fins énergétiques a été consommée par les ménages, l'autre moitié par les centrales énergétiques industrielles. Voir également EUwood Mantau et al. (2010), op. cit., et Mantau (2012), Wood flows in Europe.

7 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la principale instance internationale chargée d'évaluer le changement climatique, a produit différents scénarios sur l'évolution future de l'offre et de la demande d'énergie dans le monde. Le scénario A1 repose sur l'idée d'une croissance économique régulière et d'une dépendance relativement importante vis-à-vis des combustibles fossiles

8 Voir EUwood Mantau et al. (2010), op. cit., p. 29. L'étude réalisée en 2013 par Indufor sur l'offre et la demande de bois en tant que matière première indique qu'entre 2000 et 2011, le bois utilisé à des fins énergétiques a déjà augmenté de 82 millions de m3, progressant ainsi deux fois plus vite que le secteur du papier, de la pâte à papier et des produits forestiers.

9 D'après les chiffres fournis dans EUwood Mantau et al. (2010), op. cit., p. 129. Selon le scénario A1 du GIEC, la demande de bois pour les centrales électriques, en particulier, devrait augmenter entre 2010 et 2030, pour atteindre 353 %.

10 Indufor (2013), pp 107–10 et pp 231–4. À l'avenir, la demande de bois rond, de résidus industriels, et en particulier de résidus forestiers et de bois récupéré, sera fortement alimentée par la hausse des demandes de bioénergie. Entre 2000 et 2016, les résidus forestiers devraient quasiment tripler, passant de 25 à 70 millions de m3. La Commission européenne (SWD (2014), 259, final) a également confirmé que la demande jusqu'en 2020 sera satisfaite en grande partie grâce aux coupes d'éclaircie et aux abattages (83 millions de m3) et aux importations (15 % de l'approvisionnement total en bioénergie).

Ce que l'on qualifie de potentiel « théorique » du bois disponible dépend de facteurs tels que la disponibilité des terres, la couverture forestière et la croissance des arbres, l'âge et l'état des forêts, et l'existence d'un secteur forestier développé[11]. Le potentiel « réaliste » d'une forêt est obtenu en évaluant ces mêmes facteurs, mais en tenant compte également de la dynamique du secteur forestier, comme des pratiques d'utilisation efficace des ressources, des limites techniques, et des politiques environnementales, sociales ou climatiques restrictives.

L'existence d'importants écarts entre les offres potentielles de bois des différents États membres de l'UE n'est donc pas surprenante[12]. La couverture forestière, les types de forêts et les politiques forestières diffèrent considérablement selon la région européenne. Les estimations du « potentiel réaliste » total de l'UE (suivant les différents modèles et scénarios politiques utilisés) varient entre 620 et 891 millions de mètres carrés[13].

Les politiques de gestion durable des forêts peuvent également interférer avec l'offre disponible. Le tableau 1 montre l'offre potentiellement disponible par type de bois pour l'année 2030 sur la base de scénarios de faible et de forte mobilisation, reflétant différents scénarios socio-économiques, et des niveaux de protection de l'environnement plus ou moins élevés[14].

La production réelle issue des forêts européennes pour l'année 2010 a été estimée à 537 millions de mètres cubes[15]. Il est donc clair qu'une hausse de la demande de bois atteignant 1 400 millions de mètres cubes d'ici 2030 serait supérieure de plusieurs centaines de millions de mètres cubes à l'offre disponible[16]. Il est par conséquent largement reconnu que le fait de recourir à davantage de bois aurait d'importantes implications négatives sur les autres fonctions forestières, comme la biodiversité, la protection de l'eau et des sols, et l'atténuation des effets du changement climatique[17]. Une hausse de la demande entraînerait également une augmentation des importations (en provenance, principalement, d'Amérique du Nord, de Russie, d'Ukraine et de Biélorussie) de bois issu de forêts soumises à des niveaux de protection minimums et où les impacts écologiques et climatiques sont susceptibles d'empirer. D'autres secteurs dépendants du bois, comme les industries du papier et des panneaux, souffriraient encore plus de l'augmentation des prix du bois.

Type	2010	Faible mobilisation 2030	Forte mobilisation 2030
Stem wood	619	555	625
Residue	100	55	150
Stump	10	0	101
Other	12	10	15
Total	**741**	**620**	**891**

Tableau 1 : Offre totale de bois disponible en millions de m3 dans l'UE. Source : Verkerk (2015)

11 Voir, p. ex., EUwood Mantau et al. (2010) (op. cit.), et Verkerk (2015) « Assessing the impacts of increased biomass removal and biodiversity protection on European forests. »

12 Voir également « Forest biomass for energy in the EU: current trends, carbon balance and sustainable supply » (IINAS, Institut forestier européen et Joanneum Research, 2014), p. 11.

13 Verkerk (2015) et IINAS, IFE, JR (2014) fournit une fourchette comprise entre 590 et 931 millions de m3, en fonction également de différents scénarios politiques. Ces scénarios incluent des niveaux de protection (de l'environnement) et des aspects socio-économiques.

14 Les scénarios de mobilisation – bas et élevé - impliquent, respectivement, un niveau de protection supérieur et inférieur pour la biodiversité des forêts, de l'eau et de terre, et des stocks de carbone.

15 Mantau (2012).

16 L'étude EUwood prévoit qu'au maximum 375 millions de tonnes de bois issu de sources non forestières seront disponibles en 2030. Le Plan d'action dans le domaine de la biomasse, présenté par la Commission en 2005, a estimé, d'après les données d'Eurostat et d'après la note d'information de l'Agence européenne pour l'environnement intitulée « How much bioenergy can Europeen produce without harming the environment? » (Quelle quantité de bioénergie l'Europe peut-elle produire sans nuire à l'environnement ?), qu'entre 2010 et 2030, il existait un potentiel de biomasse forestière annuel compris entre 39 et 72 millions de tep, avec respectivement 95 et 175 millions de tonnes de bois. Les projections vont manifestement bien au-delà de ces chiffres.

17 Voir Verkerk (2015) et Mantau (2010).

2. Les incidences d'une hausse de la consommation de biomasse

Incidences sur la biodiversité

L'UE a fixé une cible visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici 2020, et tente d'inverser le processus[18]. Dans son rapport intitulé « Measuring the state of nature between 2007 and 2012 » (Mesurer la situation de la nature entre 2007 et 2012), l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) indique que bien que la surface forestière de l'UE ait augmenté de 17 millions d'hectares (ha) depuis 1990, la biodiversité diminue rapidement. Si de meilleures pratiques de gestion ne sont pas mises en place, l'UE ne pourra atteindre ses objectifs en matière de biodiversité. Bien que la plupart des pays européens déclarent gérer leurs forêts de manière durable, les données ne vont pas dans ce sens. 80 % des forêts et des habitats naturels d'intérêt communautaire de l'UE ont un statut « défavorable » . Dans la région boréale, tous les habitats forestiers sont « défavorables »[19], avec plus de 80 % considérés comme « défavorables-médiocres ».

L'EEA souligne que les forêts européennes sont de plus en plus menacées du fait des pressions exercées par l'homme, notamment à cause de récoltes excessives pour répondre à la demande croissante de biomasse. La demande de bioénergie, en particulier, entraîne l'enlèvement d'arbres morts ou mourants, de racines, de bois coupé et de branches, qui constituent des habitats cruciaux pour le plus grand groupe d'espèces menacées en Europe[20]. L'intensification des récoltes génère également une fragmentation des paysages forestiers, qui empêche les espèces de passer d'une zone forestière à une autre et compromet ainsi leurs chances de survie.

Les forêts européennes sont dans un état précaire. Augmenter l'intensité et les surfaces des récoltes pour répondre à la demande croissante de bois ne fera que menacer encore davantage la biodiversité forestière, ainsi que les écosystèmes, les sols et les niveaux d'eau[21].

Incidences sur le climat

La production et l'utilisation de la bioénergie sont subventionnées par l'UE et par de nombreux États membres, car le bois est considéré comme une alternative renouvelable aux combustibles fossiles. Ces subventions reposent sur l'idée erronée que les émissions résultant de la production de bioénergie seront compensées par la future croissance d'arbres[22]. En réalité, la question de savoir si le carbone émis durant la production de bioénergie est compensé par la future croissance de biomasse dépend de nombreux facteurs, et la bioénergie peut parfois s'avérer plus polluante que le charbon[23].

L'impact de la biomasse sur le climat dépend également de la mesure dans laquelle l'intensification des récoltes réduit la quantité de carbone stockée dans les forêts et le futur potentiel de séquestration du carbone de ces forêts. On estime que les forêts européennes stockent 430 millions de tonnes de carbone chaque année, soit plus que la quantité de CO2 qu'elles émettent, ce qui en fait un puits de carbone[24]. Cependant, la demande croissante de biomasse à des fins énergétiques devrait contribuer à réduire ce puits et les forêts de certains pays devraient même devenir une source d'émission avant 2030[25]. De plus, si les récoltes dépassent un certain seuil, elles nuiront à la capacité de séquestration du carbone des forêts[26].

Le boisement ou le développement de plantations d'arbres peut aussi avoir un impact sur le climat. Remplacer les forêts par des plantations a généralement un effet négatif sur la séquestration du carbone, car les importants stocks de carbone dans les vieux arbres sont remplacés par de jeunes arbres ayant des stocks

18 La stratégie européenne de la biodiversité, COM (2011) 244, final ; voir également le 7e Programme d'action général de l'UE pour l'environnement, Décision n° 1386/2013/UE. L'UE s'est également engagée auprès de la Convention sur la diversité biologique.

19 Les habitats en question sont ceux couverts par l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE su les habitats. Les paramètres relatifs aux habitats sont (a) degré de représentativité, (b) superficie, (c) structure et fonction, et (d) perspectives d'avenir. Le qualificatif « défavorable-inadéquat » est employé pour les situations dans lesquelles un changement de gestion ou de politique est nécessaire pour permettre à l'habitat ou à l'espèce de retrouver un statut favorable, mais où il n'existe aucun risque d'extinction prévisible à l'avenir. Le statut « défavorable-médiocre » indique que les habitats ou les espèces sont sérieusement menacés d'extinction, tout du moins à l'échelle régionale.

20 Voir WWF (2004) « Deadwood – living forests, the importance of trees and deadwood to biodiversity ».

21 Voir, p. ex., Verkerk (2015) et Mantau (2010).

22 Cette idée est également appelée « neutralité carbone » ; voir, p. ex., le rapport technique du JRC intitulé « Carbon accounting of forestry bioenergy », Centre commun de recherche de la Commission européenne, Institut de l'Énergie et du Transport (2013).

23 Pour en savoir plus, lire la note d'information de Fern sur la biomasse et le climat intitulée « Burning forest for energy: a false solution to climate change » (Brûler les forêts pour produire de l'énergie : une mauvaise solution pour lutter contre le changement climatique).

24 A European map of living forest biomass and carbon stock, Commission européenne, Centre commun de recherche (2012) ; 430 millions de tonnes de CO2 équivalent à environ 10 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre de l'UE.

25 Verkerk (2015) ; voir également « Impacts on the EU 2030 climate target of including LULUCF in the climate and energy framework », Oko-Institut (2015).

26 Verkerk (2015).

de carbone moindres[27], et l'utilisation accrue des terres agricoles pour la production d'arbres peut également signifier que la production agricole sera déplacée vers des zones forestières ailleurs. La libération de terres à des fins agricoles constitue une source majeure d'émissions et est responsable d'environ 70 % de la déforestation[28].

Rosalia alpina, indiqué comme vulnérables sur la Liste rouge de l'UICN. République tchèque 2011 Crédit - Dušan Klenovšek

Préserver la biomasse dans les forêts n'est pas uniquement une bonne stratégie d'atténuation des effets du changement climatique ; c'est également essentiel pour améliorer la résilience des forêts au changement climatique. Le changement climatique a déjà des conséquences sur la croissance et l'état des forêts (une plus grande incidence des feux de forêt, des événements météorologiques extrêmes et des maladies, mais aussi des insectes influant sur les forêts), ainsi que sur la quantité de bois disponible pour les récoltes[29].

Incidences à l'échelle mondiale

L'UE s'est engagée à contribuer à enrayer la disparition des forêts d'ici 2030 et à réduire la déforestation tropicale d'au moins 50 % d'ici 2020. Elle a également indiqué qu'elle contribuerait davantage à la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale[30]. La demande de bois (aussi bien à des fins énergétiques que pour l'utilisation de matériaux) devrait excéder l'offre intérieure avant 2020, entraînant ainsi une hausse des importations. En ce qui concerne la bioénergie, la part de biomasse importée devrait atteindre 15 à 27 % de l'offre totale d'ici 2020[31]. Cela signifie que la demande de bioénergie en Europe exerce davantage de pressions sur les forêts et l'exploitation des terres à travers le monde, comme le montre l'encadré 1[32].

En promouvant le bois en tant que source d'énergie renouvelable, l'UE montre le mauvais exemple. Les terres et les forêts sont des ressources rares, qui doivent être utilisées pour répondre avant tout aux demandes locales, par exemple pour la production alimentaire et énergétique. Avec l'accroissement de la population et la hausse de la demande de ressources naturelles (nourriture, aliments pour animaux et fibres), les terres et les forêts ont un potentiel de production de biomasse extrêmement limité. Le World Resources Institute a indiqué que si l'on visait une cible de 20 % de bioénergie à l'échelle mondiale, d'ici 2050, la demande de bioénergie équivaudrait à elle seule à l'intégralité des plantations récoltées par l'homme sur l'année 2000[33].

Incidences sur le marché du bois et sur l'efficacité des ressources

La brusque hausse de la demande de bois à des fins énergétiques est venue bousculer le marché des matières premières. Plusieurs institutions et industries qui comptent sur le bois pour la production de leurs matériaux, par exemple dans le secteur de la construction, se sont plaintes de la hausse des prix du bois et des terres (agricoles) au sein de l'UE. Eurostat indique que le bois est de plus en plus recherché et de plus en plus cher, du fait qu'il est utilisé comme une source d'énergie renouvelable et comme une source émergente de bioproduits[34].

27 Evans (2009) « Planted forests, uses, impacts and sustainability », FAO ; voir également Mackey et al. (2013), « Untangling the confusion around land carbon science and climate change mitigation policy ».

28 http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_4718.pdf

29 Eurostat confirme que ces dernières années (en 2000, 2005 et 2007), la production de bois rond a dû faire face à des imprévus, avec un grand nombre d'arbres abattus par de violentes tempêtes.

30 7e Programme d'action général de l'UE pour l'environnement, Décision n° 1386/2013/UE ; Communication sur la déforestation et la dégradation des forêts, COM (2008) 645 final ; et Stratégie européenne de la biodiversité, COM (2011) 244.

31 La Commission (SWD (2014) 259 final) prévoit que les importations représenteront entre 15 et 27 % de l'approvisionnement en bioénergie en 2020.

32 Concernant les impacts à l'échelle mondiale, voir également le rapport de Fern intitulé « Burning matter » (Brack, 2015), qui fait partie d'une série de rapports appelant l'UE à élaborer un programme d'action sur la déforestation et la dégradation des forêts.

33 Searchinger et al. (2015) « Avoiding bioenergy competition for food crops and land », WRI.

34 Voir http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Forestry_statistics (en anglais) ; voir également p. 245 de l'étude Indufor (2013). La hausse des prix a également pour effet secondaire de décourager les propriétaires d'investir dans des rotations longues, ce qui entraîne une pénurie de bois de qualité nécessaire dans d'autres secteurs.

Encadré 1 : la demande européenne a déjà des effets dévastateurs en dehors de l'UE

Les importations européennes de bois destiné à la production énergétique industrielle ont un impact sur les écosystèmes et les habitats des forêts en dehors de l'UE. L'un des exemples les plus frappants est celui du sud-est des États-Unis. Cette région fournit le gros des granulés de bois exportés vers l'UE. Les exportations ont plus que doublé entre 2012 et 2014, passant de 2,1 à 4,4 millions de tonnes, et devraient augmenter à un rythme similaire dans les prochaines années. L'UE, à laquelle sont destinés 98 % des exportations américaines, est la principale responsable[35]. Le Royaume-Uni est à l'origine de 75 % des exportations américaines[36].

L'un des plus gros producteurs de la région reconnaît utiliser des arbres entiers et du bois rond pour produire ces granulés, ce qui aurait entraîné des coupes dans les zones humides riches en biodiversité[37]. Les forêts de cette région étant pour la plupart privées, les niveaux de protection sont faibles.

35 http://www.eia.gov/todayinenergy/detail.cfm?id=20912
36 En juillet 2015, la Maison Blanche a publiquement rejeté l'idée que la biomasse forestière puisse être considérée comme offrant une neutralité carbone. Cette déclaration a été faite suite à un courrier adressé par plusieurs scientifiques éminents à l'agence américaine de protection de l'environnement en février 2015, qui soulignait certaines lacunes de calcul concernant les émissions de carbone issues de la biomasse.
37 http://www.dogwoodalliance.org/tag/enviva/

Les politiques relatives aux énergies renouvelables sont parties du principe que la biomasse était issue des déchets et des résidus des industries existantes. Or, le bois utilisé à des fins énergétiques provient directement des forêts et il devient plus difficile d'utiliser du bois pour remplacer les matières à fortes émissions de carbone utilisées dans la construction, l'ameublement ou la bioéconomie, comme le béton, l'acier ou le plastique. Même les déchets et les résidus pourraient être utilisés plus efficacement dans la bioéconomie que pour la bioénergie. Brûler du bois constitue ainsi un obstacle à une utilisation efficace des ressources. L'UE souhaite s'orienter vers une économie circulaire. L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques viendrait compromettre cet objectif.[38] L'Europe devrait produire plus avec moins, plus longtemps.

3. Conclusion et recommandations.

Promouvoir l'utilisation du bois à des fins énergétiques, en vertu de la politique européenne sur les énergies renouvelables, est contraire aux objectifs de l'UE visant à protéger la biodiversité, à réduire la déforestation et les émissions, et à créer une économie circulaire. La hausse de la demande ne fera que nuire encore davantage à la biodiversité forestière, à la qualité de l'eau et des sols, et à la capacité des forêts à séquestrer et stocker le carbone. Cela empêche de remplacer les matières à fortes émissions de carbone dans d'autres secteurs, où il existe moins d'alternatives, et ralentit le développement de vraies solutions d'énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne et solaire. Une augmentation des importations entraînera également une déforestation accrue à l'échelle mondiale et la perte de terres agricoles nécessaires à la production alimentaire.

Certains avancent que les systèmes de certification d'une gestion durable des forêts permettent de vérifier que la biomasse destinée à des fins énergétiques est bien produite de façon durable[39]. C'est faux. Les objectifs, les exigences et les méthodes de vérification de la gestion durable des forêts diffèrent considérablement d'un pays à l'autre au sein de l'UE, la gestion des forêts étant réglementée à l'échelle nationale, ne laissant à l'UE qu'un champ d'intervention restreint. Plus important encore, en se concentrant sur la gestion durable des forêts, on laisse de côté le problème de la hausse de la demande et de l'offre limitée. Les critères de gestion durable des forêts ne tiennent pas compte non plus des questions spécifiques à la bioénergie, comme l'impact des gaz à effet de serre, les effets sur l'exploitation des terres ou l'utilisation efficace des ressources.

La Commission européenne travaillera prochainement sur plusieurs politiques pour définir si et dans quelle mesure la bioénergie, et donc le bois, peut faire partie du bouquet énergétique de l'UE. À compter de 2016, des propositions devraient être faites en vue d'une politique d'énergies renouvelables de l'après-2020 et d'une politique sur la durabilité de la biomasse. L'UE étudie également des propositions en vue d'une économie circulaire et envisage un programme d'action visant à réduire la déforestation.

38 Voir, p. ex., http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm (en anglais)
39 Un rapport de la Commission sur la durabilité de la biomasse (COM (2010) 11 final) explique pour quelle raison aucun critère de durabilité juridiquement contraignant n'a été proposé pour la biomasse solide destinée au chauffage et à l'électricité : « Dans l'UE, comme l'essentiel de la biomasse provient de résidus forestiers et de produits dérivés d'autres industries (résidus de transformation) européens et comme les structures d'encadrement de la gestion forestière sont solides, les risques actuels pour la durabilité sont considérés comme faibles. »

À la lumière de ces développements politiques, Fern adresse les recommandations suivantes à l'UE:

1. Supprimer les subventions permettant l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques et promouvoir des alternatives.

Mettre fin aux subventions permettant l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques permettrait de réduire la demande excessive de bois, ainsi que la déforestation et la dégradation des forêts qui en résultent. Cela permettrait également d'uniformiser les règles du jeu avec les autres secteurs dépendants du bois, comme le secteur de la construction et la bioéconomie. Utiliser du bois pour remplacer les matières à fortes émissions de carbone (comme le plastique, l'acier et le béton), plutôt que de le brûler, constituerait un moyen plus efficace d'atténuer les effets du changement climatique. Les technologies renouvelables comme l'énergie éolienne, solaire et géothermique doivent se développer plus rapidement pour amorcer un virage vers une économie à faibles émissions de carbone.

2. Promouvoir l'efficacité énergétique et des mesures de réduction

Réduire la demande d'énergie, grâce à des mesures telles que le renforcement de l'efficacité énergétique, devrait être un axe prioritaire pour permettre d'atténuer les émissions de CO_2, car toute énergie produite émet des gaz à effet de serre. Par exemple, il serait plus efficace de promouvoir l'isolation des bâtiments ou d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques que de soutenir l'utilisation du bois pour le chauffage, qui génère des émissions de CO_2.

3. Concevoir une politique sur la biomasse dans le contexte d'une économie circulaire

Il n'existe qu'une quantité limitée de bois disponible pour satisfaire la demande de production de matériaux et d'utilisation énergétique et pour poursuivre le développement d'une bioéconomie. L'UE doit reconnaître l'existence de cette offre limitée pour toute future politique sur la biomasse. Des propositions devraient être rédigées dans le contexte d'une « économie circulaire », c'est-à-dire faire plus avec moins, pendant plus longtemps. Cela signifie décourager l'incinération de bois qui peut encore servir à d'autres fins. L'UE pourrait envisager des façons de limiter l'utilisation du bois dans les poêles à usage ménager (à faible rendement) et de restreindre l'utilisation du bois destiné à la production industrielle d'électricité et de chauffage au bois d'origine non forestière.

4. Promouvoir une gestion durable des forêts

En l'absence de subventions, le bois d'origine locale pourrait fournir une source d'énergie importante, par exemple pour les foyers et les petits systèmes combinés de chauffage et de production d'électricité, contribuant ainsi à la sécurité énergétique et à l'emploi dans les zones rurales. Dans ce contexte, l'UE et les États membres devraient s'attacher à promouvoir et à améliorer les pratiques actuelles de gestion des forêts par le biais de fonds structurels européens et de Natura 2000, pour empêcher une intensification qui entraînerait des contreparties négatives pour les fonctions écologiques, climatiques et sociales des forêts.

Pour plus d'informations sur cette note veuillez contacter:
Linde Zuidema
Fern
Rue d'Edimbourg 26
1050 Bruxelles
linde@fern.org
+32 2 894 46 94
www.fern.org

Fern remercie Packard pour son soutien financier. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la position officielle du financeur.

L'UE subventionne le bois à des fins énergétiques mais les forêts européennes ne peuvent répondre à la demande croissante

DEMANDE DE BOIS DANS L'UE EN **2010**

MATÉRIAUX **458** MILLIONS DE MÈTRES CUBES

ÉNERGIE **346** MILLIONS DE MÈTRES CUBES

DEMANDE DE BOIS DANS L'UE PRÉVUE EN **2030***

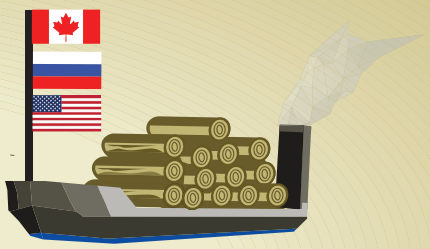

MATÉRIAUX **+ 35%** **620** MILLIONS DE MÈTRES CUBES

ÉNERGIE **+ 117%** **752** MILLIONS DE MÈTRES CUBES

* Chiffres basés sur l'étude EUwood – Mantau et al. (2010) et sur les hypothèses du scénario A1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

fern
MAKING THE EU WORK FOR PEOPLE & FORESTS